

N° 41748

Le 16 octobre 2025

October 16, 2025

ENTRE :

Ville de Québec

Demanderesse

- et -

Jardins de Vérone s.e.c.

Intimée

- et -

Cour du Québec, division administrative
et d'appel

Intervenante

JUGEMENT

La requête pour permission d'intervenir dans la demande d'autorisation d'appel, déposée par le procureur général du Québec, est rejetée, sans préjudice à son droit de présenter une requête pour permission d'intervenir dans l'appel. La demande d'autorisation d'appel de l'arrêt de la Cour d'appel du Québec (Québec),

BETWEEN:

Ville de Québec

Applicant

- and -

Jardins de Vérone s.e.c.

Respondent

- and -

Cour du Québec, division administrative et
d'appel

Intervener

JUDGMENT

The motion for leave to intervene in the leave application, filed by the Attorney General of Quebec, is dismissed, without prejudice to his right to bring a motion for leave to intervene in the appeal. The application for leave to appeal from the judgment of the Court of Appeal of Quebec (Québec), Number 200-09-010453-220, 2025 QCCA

N° 41748

numéro 200-09-010453-220, 2025 QCCA
123, daté du 4 février 2025, est accueillie
avec dépens suivant l'issue de la cause.

123, dated February 4, 2025, is granted with
costs in the cause.

J.C.S.C.
J.S.C.C.